

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé en son lieu habituel de séance sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (14) : Mme VEYSSY, Maire ; Mr AUBY, Mr BRUGERE, Mme DANAY, Mr DUPONT, Mme MARTINEZ, Mr MOGAN, Mme OLIVE, Mr PATRIER, Mr PEREZ, Mr PICO, Mr SEIGUE, Mme VACHER, Mme VIDAL

Pouvoirs (4) : Mme HARRIS à Mr PATRIER
Mme BALDOVINO à Mr AUBY
Mme BARBIRATO à Mme VEYSSY
Mr CRISTOFOLI à Mr MOGAN

Absents (1) : Mr TUJAGUE

Secrétaire de séance : Mr MOGAN

Madame le Maire ouvre ce Conseil Municipal de rentrée qui accueille de nouveaux élus : « Suite à la démission de Philippe Duvert (liste Cénac en commun), nous accueillons Michael PICO. Suite à la démission d'Amélie KOLK (liste Collectif Citoyen Cénacais), c'est Caroline LUCAS qui a été désignée automatiquement pour la remplacer. Celle-ci ayant à son tour démissionné, c'est Thierry TUJAGUE qui est devenu conseiller municipal et qui a été convoqué pour siéger dans notre conseil municipal.

En notre nom à tous, je remercie Philippe DUVERT et Amélie KOLK pour leur engagement au service des cénacais. Ils ont été des élus consciencieux et présents. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux élus.

Nous venons de vivre une rentrée plus apaisée que l'an dernier, la vie semblant reprendre son cours habituel : nos associations ont repris leurs activités, nous pouvons nous réjouir de voir nos équipements municipaux réinvestis par les habitants. La programmation des animations jusqu'à la fin de l'année témoigne de la vitalité du tissu associatif et de l'engagement de l'équipe municipale.

La rentrée scolaire s'est également plutôt bien déroulée : l'ouverture de la dixième classe a pu se faire dans des conditions satisfaisantes avec l'installation provisoire d'une classe modulaire. Une réunion technique est prévue ce mercredi avec Julien GADRAT, l'architecte retenu pour le projet de réaménagement de l'école, les élus en charge du suivi du projet et la CDC. Le dossier avance dans le respect du calendrier avec la présentation ce soir de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la CDC.

Enfin, je souhaiterais évoquer aussi brièvement les dégradations de notre voirie communale suite aux intempéries des 17 et 18 juin dernier. Lors de notre dernier conseil du 28 juin, nous avons adressé une demande de subvention à la Préfecture pour solliciter une aide exceptionnelle de l'Etat, aide sans laquelle, notre budget ne nous permettra de faire face à ces dépenses colossales imprévues de l'ordre de près de 500 000 €. Même si nous n'avons toujours pas reçu de réponses à ce jour, malgré mes relances auprès de la Préfecture, nous allons être contraints d'engager les premiers frais sans attendre, pour des raisons évidentes de sécurité. Cela va nous amener à faire de nouvelles priorités dans nos interventions car nous ne pourrions pas raisonnablement engager la réparation de toutes les routes en même temps. C'est la même position qu'adopte la CDC pour les routes intercommunales situées à Cénac, notamment pour l'Avenue du Bois des Filles et l'Avenue Pierre Larquey, pour lesquelles la CDC va engager de lourds travaux de remise en état dès que son budget le lui permettra.

C'est pour cette raison que la commune de Cénac s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma Directeur des Eaux Pluviales, un travail de longue haleine, aux côtés des communes voisines afin de gérer au mieux, tant dans son volet « prévention » que son volet « protection » les futurs aléas climatiques qui risquent de s'imposer à nous de nouveau. »

Madame le Maire demande ensuite l'autorisation au Conseil de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la modification de la composition des commissions municipales suite à l'installation de M. PICO. Adopté à l'unanimité

I/ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2021

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II / Modification de la composition des commissions municipales (délibération n°32-2021)

Suite à la démission de Philippe DUVERT de ses fonctions de conseiller municipal, il est proposé de nommer Michaël PICO membre des commissions suivantes :

Commission 1 : environnement, éco-citoyenneté, agriculture, viticulture, mobilités douces
Commission 4 : habitat, urbanisme, voirie, patrimoine communal
Commission 6 : communication, démocratie locale, suivi du projet, relations avec les entreprises et les commerçants

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

III/ Désignation d'un suppléant au Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement des Portes de l'Entre-Deux-Mers (délibération n°33-2021)

Suite à la démission de Philippe DUVERT de ses fonctions de conseiller municipal, Michaël PICO est désigné en tant que suppléant pour siéger au SIEA des Portes de l'Entre-Deux-Mers.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

IV/ Signature d'une convention avec le SYSDAU (délibération n°34-2021)

Madame le Maire explique que le SYSDAU, syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise, participe activement par ses missions, au

développement de l'aire métropolitaine bordelaise (94 communes, 930 000 habitants – 167 000 hectares), porte et met en œuvre les orientations du SCoT, Schéma de cohérence territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise, approuvé le 13 février 2014.

Dans ce cadre, le SYSDAU propose d'accompagner les communes dans leurs projets de végétalisation et de transition écologique du territoire.

Cette assistance peut se réaliser à plusieurs niveaux :

En premier lieu, du point de vue prospectif, à l'échelle du projet de territoire en cohérence avec le cadre paysager défini par le Plan de paysage[s] de l'aire métropolitaine bordelaise, qui permettrait à la commune de définir les orientations stratégiques à mettre en œuvre dans les aménagements des lieux de vie en lien avec les orientations du SCoT et les dispositions du PLU.

Cette approche prospective intégrera également une dimension d'aide à la définition d'une stratégie territoriale, s'agissant des projets structurants autour des paysages urbains et ruraux mais également autour de la transition écologique.

Ensuite, un accompagnement à caractère pré-opérationnel et technique sera proposé pour le projet de centre-bourg associant les réflexions de l'OAP du PLU portant sur la structuration d'un nouveau lieu de vie. Le SYSDAU pourra accompagner la commune dans l'élaboration d'orientations et de schémas d'aménagement et proposer plusieurs scénarios d'aménagements urbains en lien avec la transition écologique.

Plus largement, sur la question de la mobilisation des ressources énergétiques du territoire ou sur la question de prise en compte environnementale du traitement des lisières viticoles, le SYSDAU est en mesure d'accompagner la commune de Cénac sur l'émergence et l'accompagnement de projets innovants de transition énergétique et écologique, dans le cadre de démarches d'innovation de grande ambition territoires énergie positive.

Enfin, le SYSDAU s'attachera à apporter à la commune un accompagnement sur la mobilisation des outils juridiques de maîtrise foncière et de développement urbain équilibré des espaces dans les centralités en cohérence avec un projet structurant de paysage. Une attention particulière sera également portée aux orientations urbaines permettant d'intégrer les questions énergétiques et climatiques dans les aménagements urbains.

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et engagements réciproques des deux parties et de déterminer les modalités de partenariat conclu entre la commune de Cénac et le SYSDAU dans le cadre d'une mission d'assistance et de collaboration.

L'axe de projets retenu afin de formaliser la convergence des orientations politiques de la commune et celles du SCoT, est celui de l'accompagnement à l'élaboration d'une stratégie paysagère centré sur la valorisation de l'identité du territoire et sa résilience au changement climatique ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de bien vouloir approuver la convention de partenariat 2021 d'assistance et de collaboration du SYSDAU avec la commune de Cénac ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer ce document ainsi que tout document intervenant en application de la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

V/ Modification des statuts du SDEEG (délibération n°35-2021)

Monsieur AUBY présente le projet de modification des statuts du SDEEG qui porte sur les points suivants :

- * modifier la dénomination sans changer l'acronyme du syndicat en **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE**, ce qui permettra de prendre en compte l'intégralité des compétences du SDEEG et non plus l'unique compétence électrique,
- * mettre en conformité les statuts avec les dispositions du CGCT en matière d'adhésion des collectivités,
- * préciser le cadre des compétences exercées, notamment en matière de transition écologique,
- * coller à la nouvelle législation en matière d'envoi dématérialisé des convocations.

Il est proposé au Conseil d'approuver ces modifications des statuts du SDEEG.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

VI/ Acquisition de la parcelle AB321b pour la pose d'une cuve incendie à Graves (délibération n°36-2021)

Monsieur PEREZ rappelle que dans la cadre de la défense incendie, la commune a l'obligation d'assurer la présence suffisante en eau dans tous les quartiers de la commune, en cas d'intervention des services de secours (SDIS).

Or, le quartier de Graves est à ce jour dépourvu de Point d'Eau Incendie (PEI). La solution la plus adaptée pour pallier ce problème est l'implantation d'une cuve enterrée en bordure de voie publique. L'emplacement est proposé sur la parcelle AB 321, et a été déterminé en collaboration avec le SDIS et après accord du propriétaire actuel (Mr Hubert MINVIELLE).

Il s'agit par la présente délibération d'acquérir à titre gratuit la parcelle AB 321b d'une surface de 60 m2 conformément au plan de division en annexe.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

VII / Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la CDC pour les travaux de l'école (délibération n°37-2021)

Madame Alexandra VACHER rappelle au Conseil que la commune de Cénac a lancé un marché de programmation avec le cabinet ACOBA en septembre 2020 pour la réhabilitation et l'extension de l'école de la Pimpine, auquel la Communauté de Communes (CdC) a été associée notamment pour la partie périscolaire.

Le cabinet a finalisé son travail de programmation en fin d'année scolaire 2020-2021 et a présenté un programme pour une opération de rénovation et d'extension du groupe scolaire et de création d'un accueil périscolaire sur la commune de Cénac.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération est estimée à 1 753 208 € HT. Elle inclut les travaux, les études de programmation, les frais de mission de maîtrise d'œuvre

Au vu du programme prévisionnel, des équipements à réaliser et de la répartition des espaces, la partie périscolaire représente 35.2% du coût global de l'opération.

Par application de ce taux, le montant de la participation financière prévisionnelle de la Communauté de communes est établi à 617 269 € HT (740 723 € TTC), dans la limite d'une variation de 2%.

La commune de Cénac serait, dans le cadre d'une convention signée avec la Communauté de Communes, désignée comme maître d'ouvrage unique. La convention précise les modalités de versement à la commune des participations de la CdC au financement des travaux correspondant à l'aménagement de l'Accueil périscolaire.

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

VIII / Subvention exceptionnelle pour « Le Temps des Lumières » (délibération n°38-2021)

Madame VACHER présente au Conseil la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'association Les Temps des Lumières.

Elle explique que cette association est nouvelle sur la commune, et leur activité principale concerne la diffusion de films cinématographiques.

Le montant demandé s'élève à 500€.

Il est proposé au Conseil d'accorder cette subvention exceptionnelle à cette association, afin de la soutenir dans le lancement de son activité.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

IX / Adoption du règlement intérieur du personnel communal (délibération n°39-2021)

Mme DANÉY explique qu'il est nécessaire pour la Commune de Cénac de se doter d'un règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble du personnel communal et précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et le fonctionnement des services,

Le projet de règlement intérieur soumis à l'examen du comité technique paritaire a pour ambition de garantir un traitement équitable des agents et faciliter l'application des règles et prescription édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière de :

- Règles de vie dans la collectivité
- Gestion du personnel, locaux et matériel
- Hygiène et sécurité
- Gestion de la discipline
- Organisation du temps de travail

Le Comité technique ayant rendu un avis favorable en date du 6 juillet 2021, il est proposé au Conseil d'adopter le règlement intérieur.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

X/ Indemnisation astreintes et permanences du personnel (délibération n°40-2021)

Mme DANEY explique au Conseil qu'il est nécessaire de délibérer pour créer un régime d'astreinte permettant d'indemniser les agents communaux pour les interventions en dehors de leur temps de travail et pour des cas précis. Etant entendu qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail et que la permanence correspond à l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche ou lors d'un jour férié.

Les astreintes et/ou permanences seront exercées dans les conditions suivantes :

- Pour assurer une éventuelle intervention lors d'évènements climatiques et de manifestations particulières (fête locale, concert, ...) des périodes d'astreinte sont mises en place les week-ends et nuit de semaine.

Sont concernés les emplois d'agents techniques.
- Toute intervention lors des périodes d'astreintes sera indemnisée/récupérée selon les barèmes en vigueur.
- Ces indemnités ou compensations sont attribuées de manière forfaitaire et suivront les taux fixés par arrêtés ministériels.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

XI/ Création d'un poste de technicien territorial (délibération n°41-2021)

Mme DANEY explique au Conseil que suite à l'obtention du concours de technicien territorial par un agent communal, il convient de créer le poste correspondant et modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

XII/ Décision modificative du budget des locaux commerciaux n°1 (délibération n°42-2021)

Madame DANEY explique qu'il est nécessaire de modifier le budget des locaux commerciaux car l'exonération des loyers d'avril et mai de Mme LERAY suite aux mesures COVID, n'a pas été prévue au budget primitif.

Aussi, il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget comme suit :

FONCTIONNEMENT				
	Chap	Art	Intitulé	Proposition
Dépenses	011	615221	Travaux d'entretien	- 1112.00 €
	067	6745	Subventions aux personnes de droit privé	+ 1112.00 €
			Total dépenses de fonctionnement	0 €
			Total section de fonctionnement	0 €

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
AUBY Jean-François		OLIVE Monique	
BALDOVINO Emma	Pouvoir à Mr AUBY	PATRIER Philippe	
BARBIRATO Pascale	Pouvoir à Mme VEYSSY	PICO Michaël	
BRUGERE Jean-Pierre		PEREZ Alexandre	
CRISTOFOLI Etienne	Pouvoir à Mr MOGAN	SEIGUE Guillaume	
DANEY Laëtitia		TUJAGUE Thierry	
DUPONT Bertrand		VACHER Alexandra	
HARRIS Anne	Pouvoir à Mr PATRIER	VEYSSY Catherine	
MARTINEZ Céline		VIDAL Marie-France	
MOGAN Julien			